



Pôle services à la Population
Service Solidarité

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE FICHE D'INSCRIPTION 2024

COORDONNEES DU DEMANDEUR

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE	TELEPHONE FIXE	PORTABLE

COORDONNEES DU CONJOINT :

Si celui-ci est demandeur de portage de repas, compléter une deuxième fiche d'inscription.

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE	PORTABLE	

INSCRIPTION AUX REPAS

NATURE DES REPAS	DEMI-JOURNEE : DEJEUNER DU MIDI (cochez la case souhaitée)	JOURNEE COMPLETE : DEJEUNER DU MIDI + DINER DU SOIR (cochez la case souhaitée)
Repas sans adaptation		
Repas adapté sans sel ajouté		
Repas adapté sans sucre ajouté		
Repas adapté sans sel et sans sucre ajouté		
Repas adapté mixé		

Date de la première livraison de repas souhaitée	____/____/2024
--	----------------

Le planning des jours de consommation des repas est fixe.
Afin de l'établir, il convient de cocher les jours souhaités ci-dessous :

Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Mercredi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Samedi <input type="checkbox"/>	Dimanche <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------

Le système de réservation des repas étant assez souple, pour tout changement de planning de réception des repas (ajout de jour, annulation, suspension, arrêt ou reprise après suspension), il convient de prévenir le service social de la Mairie, **au moins 48 heures avant le jour de consommation, et impérativement avant 10 heures en téléphonant au :**

04.89.29.51.65 OU 04.94.01.56.72.

RESEAU DE VOISINAGE : PERSONNES A PREVENIR

Lors de la livraison des repas, en cas d'absence ou de défaut de réponse de votre part aux sollicitations du livreur, celui-ci informe le service Solidarités de la commune, qui prend alors contact avec les personnes suivantes, afin de connaître la raison de votre défaut de réponse :

NOM DE LA PERSONNE	QUALITE (enfant, voisin, etc ...)	COORDONNEES TELEPHONIQUES

Ou avec les organismes qui interviennent régulièrement au domicile :

NOM DE LA STRUCTURE	QUALITE (infirmier, aide-ménagère, etc ...)	COORDONNEES TELEPHONIQUES

AIDE FINANCIERE

La facturation est établie en fin de mois de consommation. Elle vous sera adressée par le Trésor public.
Le Règlement sera à effectuer directement au Trésor public.

La mesure d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) mise en place avec le Département, peut vous aider à financer le portage de repas à domicile. Bénéficiez-vous de cette mesure ?

Oui Non

Fait à LA CRAU, le _____ 2024, signature du bénéficiaire ou de son représentant :

Pour tout contact, le service Solidarité est joignable au 04.89.29.51.65 ou au 04.94.01.56.72

Pièces à joindre à ce dossier :

- Règlement du service de portage de repas à domicile signé
- Photocopie Pièce d'Identité.

Le Centre Communal d'Actions Sociales dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le répertoire des personnes âgées ou handicapées bénéficiaires de l'aide sociale légale et facultative.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service et ne peuvent être communiquées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Centre Communal d'Actions Sociales ou par mail à mairie@villedelacrau.fr